

Tanger, le 09 JUIN 2023

DECISION n° :16/RH/2023

APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN «CADRE SUIVI DE L'EXECUTION DES CONVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET DES DECISIONS DE LE CRUI» AU CENTRE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION TANGER-TÉTOUAN-AL HOCEIMA AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Le Directeur du Centre Régional d'Investissement de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima

- Vu le Dahir n° 1-19-18 du Joumada II 1440 (13 février 2019) portant promulgation de la loi n° 47-18 relative à la réforme des Centres Régionaux d'Investissement et la création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement ;
- Vu le décret n° 2.19.67 du 11 Chaâbane 1440 (17 avril 2019) pris pour l'application de la loi n° 47-18 relative à la réforme des Centres Régionaux d'Investissement et la création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef de Gouvernement n° 24/2012 du 6 duhijja 1433 (22 octobre 2012) relatives aux procédures de recrutement dans les établissements publics et les entreprises publics ;
- Vu l'organigramme du Centre Régional d'Investissement de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima ;
- Vu le statut du personnel du Centre Régional d'Investissement de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima ;
- Vu les nécessités de service.

Décide ce qui suit :

Article 1 : Recrutement

Le recrutement d'un Cadre « Suivi de l'exécution des conventions d'investissement et des décisions de la CRUI » au Centre Régional d'Investissement de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

Article 2 : Missions

La mission du Cadre est de Contribuer au suivi de l'exécution des conventions d'investissement et d'aménagements en vue de mieux maîtriser leur impact.

Article 3 : Responsabilités

- Contribuer au suivi des projets d'investissement ;
- Contribuer au suivi des conventions d'investissement pour un suivi rigoureux des projets ;
- Contribuer à l'identification et à la remontée des points de blocage liés à l'exécution des conventions d'investissement ;
- Contribuer au suivi des décisions prises par la CRUI ;

- Contribuer au suivi des réclamations suite aux décisions de la CRUI ;
- Contribuer au compte rendu du niveau d'exécution des décisions, à la commission ;
- Participer à l'alimentation du reporting d'activité du service et l'analyse des indicateurs de performance ;
- Assurer toutes les autres missions qui lui seront assignées par la hiérarchie.

Article 4 : Conditions exigées :

- Titulaire d'un Diplôme de BAC+5 Ecole de commerce et gestion, Université, Ecole d'ingénieur ou d'architecture ;
- Expérience exigée : minimum 2 ans d'expérience ;
- Maîtrise des langues : Arabe, Français, Anglais.

Article 5 : Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- Une demande de candidature ;
- Une copie du diplôme légalisée ;
- Une copie de la carte d'identité nationale légalisée ;
- Le CV actualisé ;
- Attestations de travail justifiant l'expérience du candidat ;

Tout dossier incomplet ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté ;

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions demandées ;

Les candidats présélectionnés seront convoqués pour passer un entretien oral ;

Les convocations seront effectuées par Email et par téléphone. De ce fait, il est obligatoire de mentionner clairement l'adresse mail exacte et le numéro de téléphone personnel sur le CV.

La liste des candidats présélectionnés pour passer l'entretien, le classement final des candidats retenus ainsi que la liste d'attente seront publiés sur le site web : www.emploi-public.ma;

Les dossiers de candidatures doivent être déposés, au plus tard le 04 JUL. 2023 à 16 heures au siège du Centre Régional d'Investissement de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma sous pli fermé portant mention de « candidature au poste Cadre Suivi de l'exécution des conventions d'investissement et des décisions de la CRUI ».



Jalal BENHAYOUN

Jalal BENHAYOUN
 Directeur du Centre Régional
 d'investissement de la région
 Tanger - Tétouan - Al Hoceïma

T13

m